



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 20 JUIN 2000

(1999-2000)

LE 5 JUILLET 2000

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

C.E.-01880-07-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE la séance ordinaire du Comité exécutif du 20 juin 2000, ajournée au 5 juillet 2000, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 5 JUILLET 2000 À 19 h 30
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE,
MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

M. GABRIEL CARRIÈRE

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale et MONIQUE HÉBERT, directrice
générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Alban Synnott, commissaire, dépose aux membres du Comité exécutif une
pétition de parents contre le transfert de 12 élèves de l'école Piché-Dufrost à l'école
Vinet-Souigny pour l'année 2000-2001 seulement.

Madame Monique Hébert, directrice générale adjointe, explique la politique qui
s'applique actuellement et souligne que l'organisation scolaire est revue en fonction
de l'évolution de la situation.



No de résolution
ou annotation

C.E.-01881-07-00

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 19 h 40, arrivée de Monsieur Luc Chartier.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- 5.01 Assurances
- 5.02 École Félix-Leclerc
- 5.03 Prix unique des ordinateurs
- 5.04 École secondaire de la Magdeleine - Toiture

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2000

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.02A Abolition d'un poste vacant

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.09 École Saint-Marc - Agrandissement : adjudication de contrat
- 11.10 Amendement de résolution
- 11.11 École secondaire de la Magdeleine - Option «Technique de scène» : achat d'équipement spécialisé

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

5.01 ASSURANCES

Le directeur général adjoint informe les membres du Comité exécutif des noms des compagnies d'assurance avec lesquelles le courtier retenu par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transige pour l'assurance de base ainsi que pour l'assurance de type parapluie.

5.02 ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Le directeur général adjoint fait état aux membres du Comité exécutif des différentes démarches entreprises en vue de l'agrandissement du service de garde de l'école Félix-Leclerc.

5.03 PRIX UNIQUE DES ORDINATEURS

Le directeur du Service des ressources matérielles fournira les explications afférentes lors d'une séance ultérieure.

5.04 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE - TOITURE

Il est souligné par le directeur du Service des ressources matérielles que ce projet était prévu au budget d'investissement 2000-2001.



No de résolution
ou annotation

C.E.-01882-07-00

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2000

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.E.-01883-07-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.02A ABOLITION D'UN POSTE VACANT

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QU'un poste de secrétaire à temps complet (35 h/sem.) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, vacant depuis le 4 juillet 2000, soit aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.09 ÉCOLE SAINT-MARC - AGRANDISSEMENT : ADJUDICATION DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif autorisent la direction générale à signer le contrat d'agrandissement de l'école Saint-Marc si celui-ci se situe à l'intérieur du budget de six cent soixante-dix mille dollars (670 000 \$) et, qu'à défaut, le dossier soit reporté à la séance du 22 août 2000 en vue de faire d'autres démarches auprès du Ministère.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11.10 AMENDEMENT DE RÉOLUTION

C.E.-01886-07-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE la résolution C.E.-01877-06-00 soit amendée de manière à y ajouter à la fin «que la somme excédentaire des dépenses par rapport au budget initial 1999-2000 soit prise à même la réserve prévue dans le budget 2000-2001».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

C.E.-01887-07-00

11.11 **ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE - OPTION «TECHNIQUE DE SCÈNE» : ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ**

Ce point est reporté à la séance du 22 août 2000.

14.00 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE la séance ordinaire du 20 juin 2000, ajournée au 5 juillet 2000, soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général